

# **Conseil synodal des Églises réformées Berne-Jura-Soleure**

**Pour le dialogue inter-religieux et la cohabitation des religions sur le territoire de notre Église**

## **Principes directeurs**

## Constatations

1. Il y a diverses religions dans le monde. La religion chrétienne est l'une d'entre elles. Nous appartenons à la religion chrétienne.
2. La religion marque la culture et la culture influence la religion. Chaque fois que des religions se rencontrent, les unes adoptent des éléments des autres. Un amalgame a lieu. La religion chrétienne renferme elle-même une multitude d'expériences de foi et de doctrines.
3. La religion marque notre vie et la vie influence notre foi. La vie religieuse est toujours faite de diverses attitudes et de formes de foi.
4. Toutes les religions ont une histoire. Les religions se transforment sans pour autant perdre leur identité. Cette règle vaut pour la vie des individus. La foi d'une personne évolue au fil de la vie.
5. Des perceptions différentes au sein d'une même religion peuvent être source de luttes ou de complémentarité. Au cours des dernières décennies, nous avons vécu des expériences positives en matière de cohabitation et de collaboration entre les confessions. Nous aspirons à une transposition de cette expérience interconfessionnelle positive au niveau des religions. Les expériences positives qui ont lieu lors des entretiens autour de la Table ronde des religions nous y encouragent.
6. La cohabitation n'est pas facile dans un milieu diversifié. Nombreux sont celles et ceux qui ressentent cette diversité comme une menace. Leurs sentiments sont à prendre au sérieux. Nous prenons en compte des tensions qui naissent d'une part de la volonté de protéger ce qui est connu et d'autre part du désir d'accepter ce qui est nouveau. Les deux attitudes se justifient. Des craintes et des préjugés subsistent des deux côtés, du fait d'un passé chargé. Le respect mutuel s'impose d'autant plus. Personne n'a le droit de menacer autrui. En notre qualité d'Église, il est de notre devoir prophétique de veiller à ce que personne ne soit victime d'une injustice. Il est aussi de notre devoir, en matière d'assistance spirituelle, de contribuer à ce que personne n'ait de craintes à éprouver face à l'autre.
7. Dans notre pays, les Chrétiens sont majoritaires. C'est à cette majorité qu'il incombe de veiller à une cohabitation fructueuse et équitable des confessions et des religions. La situation des minorités religieuses dépend donc en premier lieu de l'attitude des Églises. Elles soutiennent l'État dans sa tâche de conserver et de promouvoir la paix entre les religions.
8. Si nous ne formons pas un pays classique d'immigration, de facto, nous constituons une société d'immigrés. Sur le territoire de notre Église, nous trouvons aujourd'hui des représentantes et des représentants du christianisme, du judaïsme, de l'islam, de l'hindouisme, du bouddhisme et

d'autres religions encore. La plupart des membres des religions non chrétiennes sont étrangers. Nombreux sont celles et ceux qui sont établis en Suisse depuis de longues années. La cohabitation est un objectif et une tâche permanente. L'entente entre les religions joue un rôle prépondérant à cet égard.

## Notre attitude

1. Nous confessons notre foi en Jésus Christ et nous sommes à son service ; le message de la Bible constitue pour nous un repère immuable, qui vaut pour la vie privée comme pour la vie publique dans l'État, la société, l'économie et la culture. Ce message nous engage à protéger tout ce qui vit, à assurer le droit et la justice pour tous, à respecter la liberté d'opinion et de foi de tous, et à lutter contre la souffrance physique et spirituelle, ainsi que contre ses causes.
2. Nous transmettons notre foi, nous la rendons compréhensible et nous collaborons avec les hommes et les femmes de bonne volonté. La manière dont Jésus a côtoyé les membres des religions autres que la sienne nous encourage et nous engage à affirmer notre foi et à nous ouvrir au dialogue. Nous renonçons à vouloir éloigner les autres de leur religion d'origine et à les attirer à notre Église.
3. Nous reconnaissons la diversité culturelle de la tradition judéo-chrétienne et nous l'estimons théologiquement positive.
4. Nous n'attribuons pas a priori une connotation négative au syncrétisme, que nous retrouvons dans la foi protestante. Il n'est pas en contradiction avec les Évangiles.
5. Il ne nous incombe pas d'émettre des jugements sur la foi des humains. Les personnes croyantes doivent rester fidèles à leur foi et ont le droit de changer. Nous respectons les convictions de chacune et de chacun, ainsi que leur droit de vivre leur foi en toute indépendance.
6. Il ne nous incombe pas plus d'émettre des jugements sur les communautés religieuses. Nous sommes ouverts à un processus qui permet aux Églises, aux confessions et aux religions de découvrir réciproquement des éléments de vérité à partager, à communiquer et à recevoir.
7. Même si les humains ont des noms différents pour leur dieu et des manières différentes de lui rendre grâces, nous croyons que Dieu respecte toutes celles et tous ceux qui l'invoquent sincèrement. Nous sommes donc favorables à la prière commune des religions et veillons à ne pas effacer les différences, mais à les rendre compréhensibles.
8. Nous nous engageons en faveur des droits humains de toutes et de tous. À aucun moment la référence à la religion ne délivre de la responsabilité de

respecter et de protéger les droits humains. Une attention toute particulière est accordée au respect de l'égalité des femmes.

9. Nous nous référons au principe selon lequel les différences entre les humains, effectives et nécessaires, sont des grandeurs relatives et non absolues. Ces différences ne remettent en aucune façon en question le statut d'enfants de Dieu de tous les humains. Nous nous efforçons donc de conserver notre identité religieuse et culturelle non par la délimitation, mais dans la cohabitation.
10. Les attitudes radicales et fondamentalistes sont des formes de religiosité intolérantes, sources de haine, de peur et de violence. Nous prenons nos distances par rapport à toute forme d'extrémisme qui menace, condamne ou combat celles et ceux qui ont une opinion différente. Notre religion nous engage à la tolérance et à la paix. Nous attendons la même attitude des autres religions. L'opposition la plus efficace au fondamentalisme et au radicalisme, présents dans toutes les religions, consiste à rechercher patiemment et sans relâche le dialogue inter-religieux.
11. En notre qualité d'Église nationale, nous sommes conscients de la diversité qui règne dans nos propres rangs. Nous savons qu'un engagement en faveur des uns ne doit pas se faire au détriment des autres. Nous aimerions contribuer à ce que toutes et tous se sentent libres et à l'aise dans notre pays.

## **Cohabitation des religions : ce que nous voulons faire et ce que nous pouvons faire**

Au cours des dernières années, des expériences utiles ont eu lieu dans le canton de Berne dans le domaine du dialogue inter-religieux. Des progrès importants ont été accomplis sur le chemin de l'intégration des autres communautés religieuses dans notre société. Fort de cette expérience positive, le Conseil synodal poursuit sur la voie qu'il a choisie.

1. Le Conseil synodal réaffirme et communique publiquement sa conception et son attitude décrits ci-dessus
  - lors des contacts œcuméniques
  - au sein de la Fédération des Églises protestantes de la Suisse
  - devant le Synode
  - dans les synodes d'arrondissement
  - lors des conférences des conseils de paroisse et des ministres
  - au chapitre diaconal
  - face aux autorités politiques
  - face aux milieux de l'économie

2. Le Conseil synodal encourage la tolérance active. Il s'engage pour que les communautés religieuses obtiennent un espace dans notre société afin d'y pratiquer librement leur religion ; il vise
  - l'ouverture d'églises, de bâtiments et de locaux
  - la participation à la politique et à la société
  - la promotion de l'intégration dans les écoles, les hôpitaux et les homes
  - l'autorisation de rites d'inhumation conformes aux religions
  
3. Le Conseil synodal soutient les efforts accomplis en vue d'améliorer l'aptitude au dialogue dans le territoire de notre Église par les mesures suivantes :
  - Propositions de formations
  - Sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs ecclésiaux
  - Propositions de rencontres entre paroisses et représentants d'autres religions
  
4. Le Conseil synodal s'oppose à toute forme d'extrémisme et de radicalisme religieux par
  - des prises de position publiques
  - le dialogue avec les autorités et les partis
  - des interventions dans le domaine de l'éducation
  - des contacts avec les milieux du sport et des associations
  
5. Le Conseil synodal s'attend à ce que le travail théologique soit placé à la fois sous le signe de l'œcuménisme et sous celui du dialogue inter-religieux dans les domaines suivants :
  - Études de théologie
  - Perfectionnement professionnel des ministres
  - Formation et perfectionnement dans le domaine de la catéchèse et de la diaconie
  - Formation des adultes

Adopté par le Conseil synodal le 7.2.2001